

Abo **Densification contestée**

Un sursis pour les arbres du Castelet

Le tribunal a refusé la demande des promoteurs de procéder à l'abattage anticipé de onze arbres à Pully.



Marie Nicollier

Publié aujourd'hui à 09h28



La société propriétaire du parc privé du Castelet (10'000 m²) veut y bâtir douze immeubles.

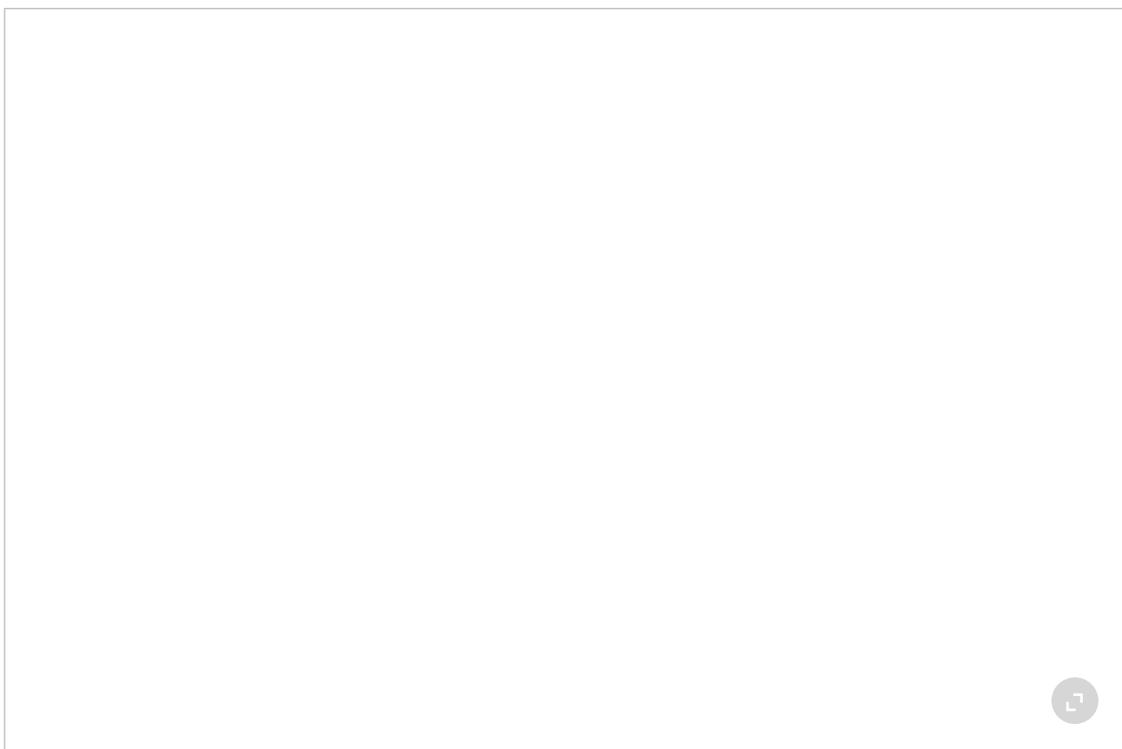
VQH Florian Cella

Leur heure n'est pas encore venue. Les propriétaires du parc dit du Castelet, à Pully, voulaient procéder à l'abattage anticipé de onze arbres. Le Tribunal cantonal a tranché: c'est non.

Pour rappel, Dune Capital SA, à qui appartient ce parc privé de 10'000 m²,

veut construire dans cet écrin de verdure douze petits bâtiments. Ce projet immobilier controversé fait l'objet d'un recours qui n'a pas encore été jugé.

Il entraînerait l'abattage d'une centaine d'arbres, dont 64 spécimens anciens, dénoncent les opposants. Ils ont fait recours mais aussi fondé l'association Pour un urbanisme harmonieux et imaginaire (PUHI) et lancé une pétition [↗](#) déjà riche de plus de 1200 signatures.



Le projet immobilier nécessite l'abattage d'une centaine d'arbres, dont 64 spécimens anciens.

VQH Florian Cella

Le promoteur demandait la levée partielle de l'effet suspensif pour l'abattage anticipé de onze arbres. «Au motif qu'ils seraient malades», précise Lati-feh Hadji de l'association PUHI. Le juge a décidé qu'il n'y avait pas de caractère d'urgence. Aucun arbre ne disparaîtra avant le jugement du recours contre le projet immobilier.

Localisation du parc (Copier)

© OpenStreetMap contributors

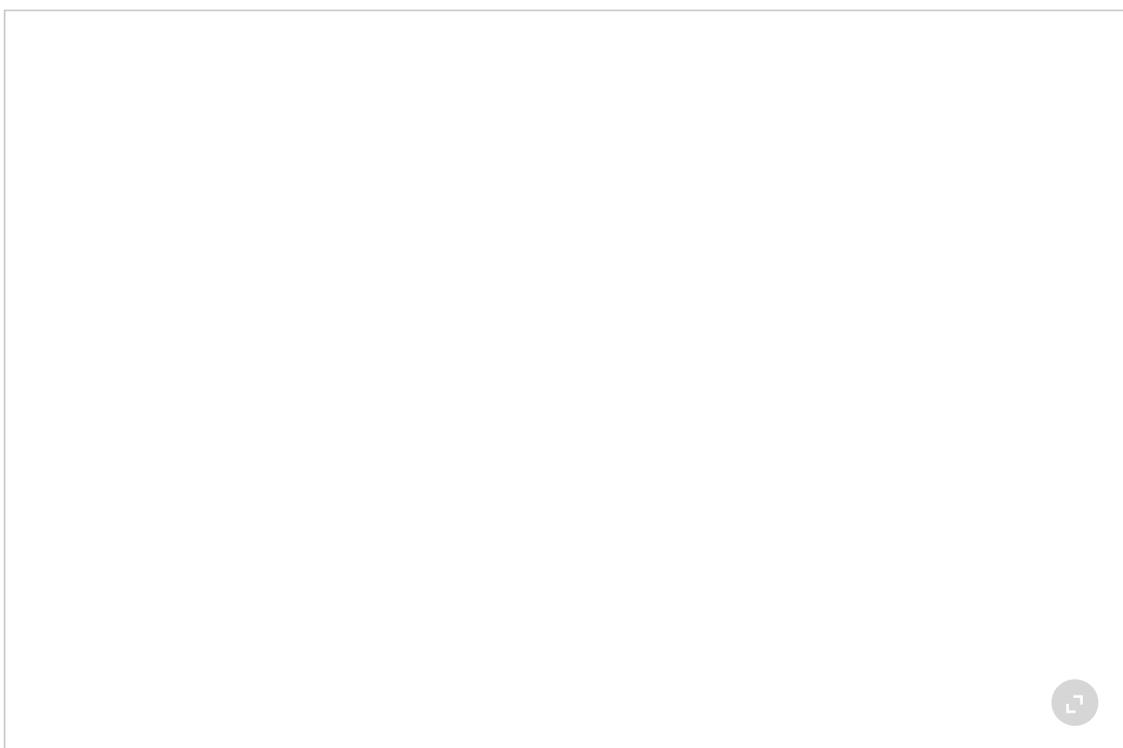
Carte: MNI. [Insérer](#)

Le parc est situé à Pully entre le chemin de Rennier et le boulevard de la Forêt.

«En créant l'association [?](#), nous avons récolté énormément de sympathisantes et sympathisants, se réjouit Latifeh Hadji. Le cas du Castelet n'est pas isolé; nous nous sommes rendu compte que des personnes se battent aussi, non loin, contre des abattages.» Des liens ont par ailleurs été créés avec l'association Pully Patrimoine et l'Association pour les intérêts et le développement de Pully-Nord. «Nous voulons réfléchir à un urbanisme différent pour notre commune.»

Elle déplore le fait que dans le nouveau règlement sur les arbres de Pully, «il n'est pas question de leur valeur écologique. Le parc du Castelet constitue, pour la faune, une zone tampon entre la ville et la forêt. Et le sol extrêmement filtrant est très important sur un terrain en pente comme celui-ci pour éviter les inondations.»

Pour Latifeh Hadji, le combat va bien au-delà de la sauvegarde de 64 arbres. «La question est: dans quelle ville avons-nous envie de vivre demain?»



Une autre vue du parc dit du Castelet, du nom de la maison de maître qu'il abrite.

VQH Florian Cella

Marie Nicollier est journaliste à la rubrique Vaud & Régions et couvre en particulier les sujets ayant trait à la santé. [Plus d'infos](#)

Publié aujourd'hui à 09h28

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

0 commentaires